

L'archivage, une affaire de management

Animation

Tous les acteurs de l'entreprise sont confrontés, plus ou moins souvent, à un document qu'il faut valider, sécuriser, qualifier, retrouver, pérenniser, réutiliser, transmettre, détruire.

L'archivage est une question transverse dans l'entreprise ; si certains font les bons gestes pour bien archiver tandis que d'autres ne le font pas, c'est comme si, sur la route, on respectait un feu rouge sur deux....



Un système d'archivage sans management, c'est comme un navire sans gouvernail dans une zone de récifs...



Ce qu'en pensent les différents acteurs

Le PDG

Si la disparition d'un document ou la diffusion d'une information inappropriée conduit à un procès, c'est d'abord moi qui endosse la responsabilité civile et pénale ; il faut avoir une bonne gouvernance des documents qui engagent, de leur conservation et de leur destruction ; l'archivage est une affaire de management !

Le DRH

L'archivage concerne tous les collaborateurs car ils sont tous générateurs de risque documentaire pour l'entreprise ; c'est une activité qui doit être valorisée dans la carrière des collaborateurs et dans l'évaluation des compétences !

Un juriste

C'est la même chose à chaque affaire contentieuse : il faut aller à la pêche aux documents, à l'aveuglette ; il n'y a pas deux services qui archivent de la même façon et certains types de documents sont conservés par les uns et jetés par les autres... comme si l'archivage des documents de preuve était une affaire à la discrétion de chacun, comme si l'organisation de l'archivage n'était pas une responsabilité du management !

Un collaborateur

Je veux bien appliquer les règles d'archivage mais si tous mes collègues n'en font pas autant, cela ne servira pas à grand-chose. Quand je cherche une information, une fois sur deux, elle se trouve dans un document créé par un autre service il y a plusieurs années... Il faut que le management intervienne et exige que tout le monde respecte les règles !

Un responsable informatique

Les utilisateurs me demandent souvent de mieux gérer les serveurs et de faire de la place, mais nous n'avons pas de légitimité ni de compétences pour détruire des fichiers qui ne sont pas qualifiés. C'est vrai qu'il y a pas mal de fichiers dans des formats obsolètes et illisibles, alors autant les détruire mais ce n'est pas à nous de décider cela ; il faut une décision managériale pour cela.

Un responsable qualité

La qualité ne peut pas s'arrêter à la production ! Les métiers suivent les règles qualité au quotidien puis négligent la conservation des données... Si l'entreprise a respecté les normes mais ne peut pas le prouver, à quoi bon ? La qualité doit être prolongée par un archivage bien maîtrisé, surtout quand les risques perdurent pendant plusieurs années ou décennies. Seul le management peut imposer l'archivage comme une activité des processus métier.

Un sous-traitant

Que faut-il faire des dossiers de ce projet qui se termine ? Les documents du client et les nôtres sont mélangés, et dans toutes sortes de formats ; on n'aura jamais le temps de trier. Mais si on ne le fait pas, on prend le risque d'avoir des ennuis en cas de problème. Ah !.. Il aurait fallu organiser cela au démarrage du projet et définir contractuellement les obligations de chacun. Il n'y a pas à dire, l'archivage est surtout une question d'anticipation des problèmes de conservation.

Un contrôleur fiscal

C'est la première fois que je contrôle cette entreprise et, hélas, c'est le même scénario que j'ai déjà vu dix fois ailleurs : les documents justificatifs sont archivés de manière très approximative et les documents de traçabilité sont souvent de mauvaise qualité ; sans parler des serveurs bureautiques où on trouve de tout ; un contrôleur trop zélé ne se priverait pas de fouiller là-dedans et d'épingler l'entreprise au-delà du nécessaire...